

# Nouvelle mosquée de Tours : la Presse en extase !

écrit par Maxime | 29 mai 2018



**Nouvelle mosquée de Tours : la presse en extase devant l'avancement du projet.**

**Jacques BENZAKOUN de la « Nouvelle République » est-il un journaliste musulman ?**

On est en droit de se poser la question après les articles qu'il fit paraître en 2017 et 2018 à propos du chantier d'une nouvelle mosquée au pays de Rabelais, Balzac ou encore Descartes...

Coeur de la culture française, la ville de Tours est aussi au centre du pays des « châteaux de la Loire ».

Mais certains ont trouvé que ça manquait un peu de mosquées tout ça... cherchez l'erreur.

**Le journaliste semble pour le moins en empathie avec la « communauté musulmane ».**

Les titres des articles le suggèrent d'abord ; un véritable travail d'Hercule que la construction de cette mosquée : « **contre vents et marées, la mosquée prend forme** », « **le chantier repart enfin** »...

**On sent l'impatience de ce journaliste qui paraît un peu beaucoup mélanchonien sur les bords...**

« Il faut en avoir de la patience et de la persévérance lorsque l'on veut construire une mosquée en France »,

renchérit Jacques Benzahoun.

Ben oui, pourquoi refuser l'assimilation à la culture religieuse nationale dominante, en se contentant des églises et cathédrales déjà existantes et qui sont loin d'être bondées de monde ?

Ou même des quelques synagogues qui restent dans notre pays.

L'islam, c'est tellement mieux paraît-il...

<https://www.lanouvellerepublique.fr/actu/mosquee-de-tours-le-chantier-repart-enfin>

<https://www.lanouvellerepublique.fr/tours/contre-vents-et-marees-la-mosquee-prend-forme>

« On ne reviendra pas, non plus, sur des promesses de dons sans lendemain, notamment de Tour(s) plus.

C'était en mai 2014 et c'était, il est vrai, pour la partie culturelle de l'édifice » ajoute le journaliste.

Revenons-y, pourtant, bien au contraire !

Quelle tartufferie que cette pratique consistant à contourner la laïcité pour financer une mosquée au nom d'une prétendue « culture » qui n'est en rien celle de la France, ni celle du pays tourangeau.

A qui fera-t-on croire que les touristes viennent du monde entier (de moins en moins, cependant, compte tenu des dangers sécuritaires qu'ils encourent dans notre pays) pour voir des mosquées en Indre-et-Loire ?

Il est normal que ces promesses de dons n'aient pas été tenues, car elles sont en réalité illicites.

L'islam ne participe pas de la culture française et ne peut donc être financé avec de l'argent public.

La démonstration peut être faite à partir de la définition de la culture d'un pays :

<http://resistancerepublicaine.com/2018/04/27/le-film-ramdam-le-nouveau-mauvais-coup-darte/>

Cette démonstration permet de révéler la supercherie de l'usage du champ lexical de la « culture » en la matière afin d'obtenir des financements publics qui ont des visées électoralistes et démagogiques.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/06/03/pas-de-culture-fr>

[ancaise-mais-ils-sont-prets-a-financer-la-culture-musulmane-cache-sexe-de-lislam/](#)

Le journaliste de la « Nouvelle République » se garde bien de la moindre remarque critique, alors qu'il fait état d'une « subvention de 482.000 € versée dès le départ par le gouvernement algérien via la Mosquée de Paris » ainsi que d'un « un prêt de 300.000 € de la Mosquée de Paris ».

Des musulmans « d'autres régions de France » ont aussi participé au financement.

En quoi ça les regarde ? Si ça, ce n'est pas la révélation d'une volonté d'islamiser la France, on se demande bien ce que c'est...

Le journaliste écrit même :

« depuis, devant la difficulté à récolter des fonds au sein d'une communauté très morcelée et l'urgence à construire des salles de prière, l'aspect culturel a été abandonné ».

Quelle urgence ? Quel texte, quelle exigence religieuse imposerait de disposer d'une mosquée, une « urgence à construire des salles de prière » ?

Un journaliste n'est-il pas censé faire preuve d'esprit critique ?

Du côté de France Bleu, le point d'exclamation enthousiaste est de la partie : même neutralité journalistique, si l'on peut dire : « la grande Mosquée de Tours bientôt hors d'eau ! »

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/malgre-les-difficultes-le-chantier-de-la-grande-mosquee-de-tours-avance-1526623613>

La mosquée « comptera 2700 places pour les hommes, et 500 places pour les femmes ».

**Oups... quid de l'article 225-1 du Code pénal : « constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur sexe » ?**

**Que fait Schiappa ?**

L'article 225-2 du même code prévoit en effet que la discrimination ainsi définie « est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elle consiste à refuser la fourniture d'un bien ou d'un service ».

Or, l'accès à une salle de prière constitue la fourniture d'un service, la mise à disposition d'un local, aussi précaire soit-elle.

L'article 225-3 prévoit cependant que la répression ne s'applique pas pour les « discriminations fondées, en matière d'accès aux biens et services, sur le sexe lorsque cette discrimination est justifiée par la protection des victimes de violences à caractère sexuel, des considérations liées au respect de la vie privée et de la décence, la promotion de l'égalité des sexes ou des intérêts des hommes ou des femmes, la liberté d'association ou l'organisation d'activités sportives ».

L'appartenance à l'islam ne fait donc pas partie des exceptions légales.

On n'ose pas imaginer que les critères de la « décence » visée par le texte, en République laïque française, soient empruntés à la charia.

Faut-il penser que cette séparation, cet apartheid sexuel échappe à la répression en tant qu'il vise à prévenir la réalisation de violences à caractère sexuel ?

Si une femme souhaite prier dans la salle des hommes (ne serait-ce qu'une islamophobe, par provocation), l'en empêchera-t-on ?

Le cas échéant, un procureur ira-t-il ennuyer les intéressés comme la buraliste d'Albi Marie P. est ennuyée actuellement ?

En clair, existe-t-il un privilège pour les musulmans à ce sujet, là où les autorités de poursuite sont intransigeantes pour les citoyens lambda dès qu'un musulman est visé par une discrimination

(par exemple, dans l'affaire Marie Laforêt : <https://ripostelaique.com/pour-marie-laforet-traitee-de-discrimination-par-le-mrap.html>) ?

### **Note d'Antiislam**

Maxime, 2200 femmes vont échapper au bourrage de crâne de

l'ignoble Coran, ne nous en plaignons pas :=)